

Département de Seine-et-Marne

Commune de Villiers-sous-Grez

Compte rendu du Conseil du 20 Juin 2019

Présents : Yves LECHEVALLIER, Maire, Véronique GIRARD, Anne-Marie THIBAUT, Philippe BEAUDOIN, adjoints et Régine REY, Michet COTEROT, Cédric THIBAUT et Emmanuel HOUDANT conseillers municipaux.

Absents excusés : Jérôme CHAMPION, Ludovic JEANNOTIN (pouvoir à Emmanuel HOUDANT).

Absents : Gilles CABARDOS, David VIRATEL.

Secrétaire : Emmanuel HOUDANT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20H45.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2019

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 Mai dernier est mis au vote.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 - DELIBERATIONS :

Attribution lots complémentaires du marché 27 rue Gabriel BACHET:

Le début des travaux du marché 27 rue Gabriel BACHET est fixé première quinzaine de juillet. La première réunion de chantier se tiendra le 11 juillet prochain.

Il convient maintenant d'attribuer les lots complémentaires qui étaient demeurés infructueux au premier marché.

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis du marché de Réhabilitation lourde d'un demi corps de ferme en 3 logements et un local paramédical pour deux activités au 27 rue Gabriel Bachet qui est intervenue le 6 Mai à 11 heures.

Vu les négociations menées par la maîtrise d'œuvre,

Vu les moins-values acceptées par les entreprises,

Vu les derniers actes d'engagement fournis par ces mêmes entreprises et considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots comme suit :

Lot N°5

Serrurerie à l'entreprise UTB pour la somme de 15.208,80 euros H.T.

Lot N°6

Plomberie – Ventilation à l'entreprise CIRET pour la somme de 36.848,15 euros H.T.

Lot N°7

Electricité à l'entreprise CENELEC pour la somme de 31.977,32 euros H.T.

Et d'autoriser Mr le maire à signer ces marchés ainsi que toutes les pièces y afférents.

Devis assurance dommage - ouvrage :

Après analyse des couvertures prévues dans le devis proposé par la SMACL, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce devis s'élevant à 5 839.30 € HT pour toute la durée du contrat.

Devis assurance travaux

Il s'agit d'une assurance « Tout risque chantier » proposée aussi par la SMACL en complément de la dommages-ouvrage.

Le coût de cette police est de 1 665.53 € HT.

Après échanges sur le bien-fondé de contracter une telle police, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce devis.

Proposition d'achat de la parcelle cadastrée à Villiers section ZE N°448 :

Monsieur le Maire rappelle qu'au dernier Conseil a été lancée la procédure devant aboutir à la construction d'une nouvelle station d'épuration. En conséquence, il convient de disposer de l'emprise foncière pour l'accueillir.

La parcelle cadastrée à Villiers-sous-Grez en zone ZE N°448 pour une contenance proche de 3 500 mètres carrés appartenant à Monsieur Alain Champion doit être acquise par la commune. Cette parcelle figure en réserve foncière depuis l'adoption du PLU en 2014.

Afin d'éviter une procédure d'expropriation par une déclaration d'utilité publique, Monsieur le Maire a échangé des courriers avec le propriétaire, courriers qui ont été communiqués aux conseillers.

Il en ressort que la commune a fait une offre de 5 700 euros hors frais de bornage et frais de notaire à laquelle Monsieur Alain Champion a répondu par une contre-proposition de 10 000 euros.

La question posée au Conseil est donc : accepte-t-il l'achat de la parcelle ZE 448 pour la somme de 10 000 euros hors frais de bornage et frais de notaire ?

Le Conseil vote à bulletin secret.

Après dépouillement des bulletins effectué par Cédric Thibaut, Madame Régine Rey, doyenne des Conseillers, annonce que la proposition est rejetée par 8 voix contre 1.

Renouvellement de la licence du logiciel Sepilog de Berger Levraut :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat sepilog arrive à échéance et qu'il convient de renouveler le contrat à compter du 1^{er} juillet 2019 pour une durée de trois ans.

Une révision du prix est effectuée à chaque renouvellement.

Le montant s'élève à 2349 euros HT par an pour les droits d'utilisation et 261 euros HT par an pour la maintenance.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le renouvellement du contrat.

Amortissement de l'abribus rétrocédé par la CCTG à la Commune :

Le Maire expose que le trésorier nous signale que les investissements doivent obligatoirement faire l'objet d'amortissement. C'est le cas de l'ancien abribus réattribué à la commune suite à la dissolution de la communauté de communes des Terres du Gâtinais. Le trésorier nous demande d'amortir sa valeur résiduelle sur une durée de trois ans.

Il propose au Conseil municipal de satisfaire à cette demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette durée d'amortissement.

Décision modificative budget Eau pour incorporation solde TVA de la SAUR :

Le fermier (SAUR) ne gère plus directement la TVA. Un jeu d'écriture de régularisation sur les comptes 2017 s'impose :

- 1/ Augmentation de crédits sur la ligne de dépenses D-2256 « Matériel spécifique d'exploitation » pour un montant de 2 256.00 €
- 2/ Augmentation de crédits sur la ligne de recettes R-2158 « Autres » pour un montant de 2 256.00 €

L'écriture de régularisation proposée est adoptée à l'unanimité.

3 – INFORMATIONS ET VIE DU VILLAGE

Informations ACAD

Mme Véronique GIRARD informe le Conseil Municipal qu'elle est allée à l'Assemblée Générale de l'ACAD, le vendredi 14 juin.

L'ACAD présente un excédent de 1 778 euros pour 2018, en diminution par rapport à 2017. En effet, si le nombre d'heures d'intervention augmente (près de 900 h de plus), avec le même nombre de personnes concernées (162 personnes en 2017 et 2018), les charges en personnel (salaire et indemnités kilométriques, + 10 530 km en 2018) augmentent de ce fait.

Le résultat d'exploitation reste satisfaisant.

Concernant la participation des communes à l'ACAD, certaines ne jouent pas le jeu : soit elles ne versent aucune participation, soit elles donnent un forfait très en dessous des 2.10 euros/habitant pour 2018.

Pour 2019, la participation des communes a été revue à la hausse : nous passons de 2.10 euros/habitant à 2.20 euros/habitant.

Malgré cette très légère hausse, et avec le dernier recensement, la participation de Villiers n'augmentera que de 33 euros : nous passons de 1617 euros (770 X 2.10 euros) à 1650 euros (750 X 2.20 euros). Cette participation est versée par le CCAS.

Madame Schmaltz fête ses 100 ans

Madame Véronique Girard informe le Conseil Municipal qu'elle s'est rendue, dimanche 16 juin, à l'anniversaire de Mme Simone Schmaltz organisé par l'EHPAD « Les chênes rouges » à Bourron-Marlotte. En effet, cette dernière fêtait, ce jour-là, ses 100 ans, en pleine forme. Le CCAS et la commune lui ont offert quelques douceurs.

Candidature de Villiers retenue dans la mise en place d'un programme de sensibilisation des habitants aux économies d'énergie

Le PNR du Gâtinais Français a passé avec La Poste une convention. Cette convention doit permettre à terme pour les administrés propriétaires de leur logement et éligibles aux conditions de l'Agence Nationale de l'Habitat de :

- Bénéficier dans un premier temps d'un diagnostic énergétique gratuit de leur habitat.
- D'enchaîner s'il le souhaite par une rénovation de cet habitat aidée financièrement par

le Programme d'Intérêt Général (PIG) développé en parallèle par le Parc.

Le programme devrait démarrer à compter de septembre par un courrier de La Poste.

Un article dans un prochain Plume Tambour sera dédié à cette candidature.

Habitat 77 :

Suite à une rencontre fortuite avec le nouveau responsable du chantier des 1 et 2 rue Gabriel Bachet, nous avons appris que « Habitat 77 », ex OPH, ex OPAC voulait livrer les 12 logements prévus courant 2018. En raison d'importantes difficultés financières d'une des principales entreprises, chef de fil de plusieurs sous-traitants, ce chantier a pris du retard. En ce moment on répare les dégâts causés par l'absence de chauffage cet hiver. La livraison « serait » prévue pour le dernier trimestre 2019.....

Demande d'ouverture d'une classe maternelle

La demande d'ouverture d'une classe maternelle a été rejetée

Concert Proquartet

Le coût de ce concert se solde environ à 350 euros. C'est finalement très peu comparativement à la très haute qualité de ce concert et au nombre de participants.

Fête de la musique

Une animation est prévue demain, 21 juin, à la Brasserie du village.

Animations de l'été

La Commission Culture et Animations se réunira lundi 23 juin afin de préparer au mieux le Marché Gourmand et les festivités relatives au 14 juillet.

Foyer

Afin d'éviter une chute dans l'excavation proche du foyer, une haie sera plantée dans le courant du mois d'octobre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune question divers n'étant soulevée, le Conseil est levé à 22 heures 30.